

## **Communiqué**

### **Biométrie en procès**

Paris le 15 décembre 2005

Le vendredi 16 décembre à 13 h 30, 3 personnes seront jugées par le tribunal correctionnel d'Evry pour avoir sciemment détruit un appareil d'identification biométrique dans la cantine scolaire du Lycée de la Vallée de Chevreuse à Gif sur Yvette. Ils entendaient ainsi protester contre le développement sans contrôle de la biométrie comme moyen d'identification.

Le Syndicat de la magistrature partage l'inquiétude de ces militants devant le recours croissant et disproportionné aux techniques d'identification biométriques. L'utilisation de ces techniques dans le cadre des cantines scolaires est emblématique et participe d'une entreprise de banalisation qui s'inscrit plus largement dans l'idéologie sécuritaire qui s'est développée ces dernières années.

Le cas de Gif sur Yvette est particulièrement exemplaire puisqu'au jour de la destruction de ce matériel il n'avait fait l'objet d'aucune autorisation préalable de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), en contravention avec l'article 25 de la loi de 1978, et avec le code pénal qui fait de la mise en oeuvre d'un traitement informatique de données individuelles sans autorisation préalable un délit.

Contact :

01 48 05 47 88